

Agent technique électricien polyvalent - A compter du 1er Mai 2022 pour une durée de 10 mois renouvelable.

Emploi à temps complet.

Merci de bien vouloir envoyer vos candidatures à l'adresse suivante: rh@mairiedebolquere.com

FICHE DE POSTE

DATE DE NOTIFICATION

Domaine : Electricité, déneigement

Famille : Technique

AGENT TECHNIQUE ELECTRICIEN - POLYVALENT

Taux d'occupation : 100%

Agent :

Technique

Filière/Catégorie/Grade :

C

Service/Direction :

Service technique

Lieu d'exercice :

Commune et ateliers des services techniques

Rattachement hiérarchique :

Responsable services techniques

Intitulé du poste :

Electricien – (Agent polyvalent du 15 novembre au 30 avril)

MISSIONS

L'agent placé sur ce poste assure l'entretien et met en conformité les installations électriques de la Commune.

Il met en place les installations électriques pour les fêtes et cérémonies.

En période hivernale, l'agent assure le déneigement, le salage de la voirie et des espaces communaux.

MISSIONS PRINCIPALES

TACHES

Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites ;

1 ère

- Réaliser des travaux de dépannage et maintenance dans les bâtiments

- Exécuter les petits chantiers d'ordre électrique

- Réaliser des travaux de mise en conformité électrique

- Recherche de panne sur les installations électriques

- Maintenance des bâtiments communaux

- Mise en place d'illuminations et installations électriques festives

- Assurer la maintenance électrique basse tension

- Préparer les chantiers, effectué les métrés

- Assurer les commandes pour la gestion du stock de consommable courant

2

ème

- Déneigement voirie communale par secteur

- Participation à la viabilité hivernale des routes

- Entretien des bâtiments communaux

- Voirie, maçonnerie, conduite PL et tractopelle

-

MISSIONS PONCTUELLES

TACHES

Aide à l'organisation des fêtes et cérémonies de la Commune

Entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, signalisation et sécurité des chantiers

Contrôle de l'état de propreté des locaux (toilettes...)

Nettoyage des locaux administratifs, techniques, équipements urbains...

La liste des missions et activités mentionnées dans la présente fiche de poste n'est pas exhaustive. L'agent pourrait se voir confier d'autres missions selon les besoins de la collectivité.

RELATIONNEL

EN INTERNE

Travail en équipe, relation quotidienne avec les agents de l'équipe ; relation ponctuelle avec les agents

EN EXTERNE

Contact quotidien avec la population

COMPETENCES REQUISES

SAVOIR ET SAVOIR FAIRE

TECHNIQUE

Connaissance du métier d'électricien bâtiment et éclairage public

Technique de conduite d'engins et de véhicules

Connaître et savoir appliquer les techniques d'entretien de la voirie (exécution des travaux de chauss

Comprendre une notice d'entretien, un plan, une consigne

Rigueur et sens de l'organisation, sens de l'observation

Analyser et optimiser les stocks de produits, matériaux, équipements, outillages, dans son domaine de

Organiser un chantier simple de rénovation dans son domaine de compétence

Effectuer un petit relevé de plan, effectuer un croquis côté

Evaluer l'état d'un matériau, d'un produit, d'un ouvrage, relatif à son domaine

Monter et utiliser un échafaudage et tous les matériels courant de travail en hauteur

Effectuer des travaux courant se rapportant à l'entretien des bâtiments et équipements (maçonnerie,

Assurer le tri de sa production de déchet

Autonomie

Esprit d'initiative, et réactivité

Sens du travail en équipe

Discrétion et confidentialité

ENTRETIEN

Connaître et savoir appliquer les techniques de maintenance et d'entretien du matériel

Connaître les règles d'entretien d'un bâtiment

CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS PARTICULIÈRE DU POSTE

Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps, toutes saisons, à pied ou motorisé

Travail seul ou en équipe

Possibilité de travail le samedi et /ou dimanche et jours fériés (astreintes)

Possibilité d'être appelé en dehors des horaires de travail normaux

Port d'équipement de protection individuelles (EPI) obligatoire

Pénibilité : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé, port de charges, travail en hauteur

HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

X

X

X

X

X

Et/Ou

Temps complet : Horaires fixes :

Temps de travail : 35/35^{ème}

Astreintes : possibilité de travail le samedi et/ou le dimanche et jour fériés

Observations :

Rémunération, avantages : grille statutaire catégorie C + régime indemnitaire lié au poste ; possibilité d'adhérer au contrat de prévoyance mis en place pour les agents de la commune.

